



CATALOGUE FORMATION

2021

SOMMAIRE

• EDITO.....	2
• CODAP®.....	7
• CT MAINTENANCE ESP.....	9
• CODETI®.....	11
• CODRES® DIVISION 1 et 2.....	13
• DESP 2014/68/UE.....	17
• ARRÊTÉ ESPN.....	19
• DÉCOUVERTE DES CODES DE CONSTRUCTION.....	21
• LES FONDAMENTAUX AUX CONTRÔLES D'ANCRAGES EN CNPE.....	23
• ARRÊTÉ « SUIVI EN SERVICE DES ESP ET RPS » DU 20 NOVEMBRE 2017.....	25
• LA GESTION DE LA RELATION CLIENT/FOURNISSEURS.....	27
• FORMATION CTM XPERIENCE.....	29
• FORMULAIRE D'INSCRIPTION.....	31
• CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE.....	32



EDITO



PAR **YOLANDE BUFQUIN**
DIRECTRICE DE SNCT PUBLICATIONS
SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DU SNCT

“ Accompagner les Entreprises pour qu'elles soient prêtes face aux challenges et aux changements de demain, cela passe notamment par une montée en puissance des compétences professionnelles. ”

SNCT PUBLICATIONS vous apporte des solutions concrètes pour former vos collaborateurs avec une offre complète et évolutive.

Nous avons toujours investi fortement dans la formation, qu'elle soit initiale ou continue, et nous poursuivons nos investissements dans de nouveaux moyens pour répondre aux défis en matière de formation en :

- Renforçant l'équipe pédagogique
- Améliorant notre offre avec de nouvelles formations
- Étant certifié DataDock et en préparant notre audit QUALIOPI
- Investissant dans de nouveaux équipements
- Proposant une formation inédite en Réalité Virtuelle Immersive « RVI »
- Approfondissant des formations avec des partenaires industriels
- Adaptant, sur demande, nos sessions à vos exigences terrain.

pour enrichir vos savoir-faire, accompagner votre évolution technique, faire évoluer vos collaborateurs, et réussir une stratégie cognitive, n'hésitez pas à nous faire confiance.

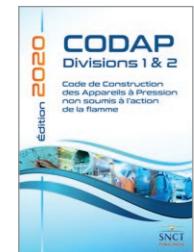
Il ne vous reste plus qu'à découvrir et parcourir ce catalogue 2021, et à faire de SNCT PUBLICATIONS « Formation » votre partenaire privilégié.

Yolande BUFQUIN

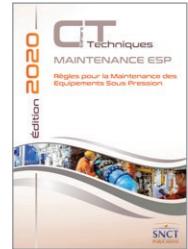
Directrice Générale SNCT PUBLICATIONS



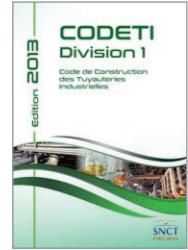
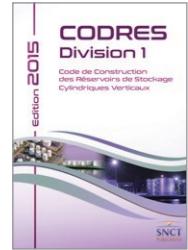
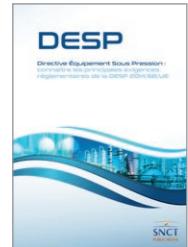
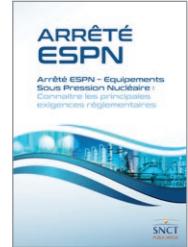
Nos Formations 2021

**CODAP®**

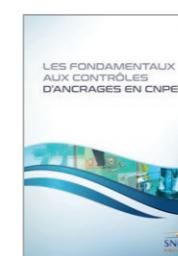
Durée : 3 jours - 21 heures
Coût : 2 650 € HT (TVA : 20 %)

**CT MAINTENANCE ESP**
(RÉPOND À LA RÉGLEMENTATION FRANÇAISE, APTITUDE AU SERVICE, RÉPARATION ET MODIFICATION DES ESP...)

Durée : 2 jours - 14 heures
Coût : 1 800 € HT (TVA : 20 %)

**CODETI® DIVISION 1 : 2013**
Durée : 3 jours - 21 heures
Coût : 2 650 € HT (TVA : 20 %)**CODRES® DIVISION 1 : 2015**
CODRES® DIVISION 2 : 2016
Durée : 2 jours - 14 heures
Coût : 1 800 € HT (TVA : 20 %)**DESP 2014/68/UE**
APPAREILS À PRESSION
Durée : 2 jours - 14 heures
Coût : 850 € HT (TVA : 20 %)**ARRÊTÉ ESPN**
Durée : 3 jours - 21 heures
Coût : 1 400 € HT (TVA : 20 %)**DÉCOUVERTE DES CODES DE CONSTRUCTION : CODES ET CT**

Durée : 1 jour - 7 heures
Coût : 600 € HT (TVA : 20 %)

**LES FONDAMENTAUX AUX CONTRÔLES D'ANCRAGES EN CNPE**

Durée : 2 jours - 14 heures
Coût : 1 100 € HT (TVA : 20 %)

**ARRÊTÉ « SUIVI EN SERVICE DES ESP ET RPS » DU 20 NOVEMBRE 2017**

Durée : 1 jour - 7 heures
Coût : 850 € HT (TVA : 20 %)

**COMMENT NÉGOCIER FACE AUX ACHETEURS ET NOS CLIENTS**

Durée : 2 jours - 14 heures
Coût : 500 € HT la 1 journée
850 € HT les 2 jours (TVA : 20 %)

**FORMATION CTM VIRTUAL XPERIENCE**

Durée : 1 jour - 7 heures
Coût : 450 € HT (TVA : 20 %)

Dates de stages :
nous consulter

Une équipe pour vous répondre :**Technique**

Yassine BOUHOURIA

Responsable Technique

Tél. : +33 (0)1 47 17 62 67
y.bouhouria@snct.org

Commercial

Benjamin LAFONT

Responsable Commercial

Tél. : +33 (0)6 59 40 25 43
b.lafont@snct.org

Formation

Marie WACAPOU

Assistante Formation

Tél. : +33 (0)1 47 17 62 61
Fax. : +33 (0)1 47 17 62 77
m.wacapou@snct.org

Une équipe pédagogique à votre service :

Tous nos formateurs sont des experts techniques dans leur domaine de formation. Certains sont également des intervenants dans des prestations de conseil d'assistance technique chez les fabricants.

Moyens à votre disposition :

- Supports de formation distribués aux stagiaires
- Corrigés des exercices
- Documents utiles pour la réalisation des exercices (extraits des Codes et des Normes)
- Consultation des Codes de Construction et Cachiers Techniques en ligne
- Maquette (ancrages en CNPE)
- Ecran de projection interactif
- Déjeuner compris

Lieu des formations :

SNCT
39, rue Louis Blanc
92400 COURBEVOIE

Cité des Entreprises - SNCT LYON
60, avenue Jean Mermoz
69373 LYON Cedex 08

Formations intra-entreprises :
Sur demande (à partir de 5 stagiaires)

Le bon de commande des stages est disponible sur notre site internet :

www.snct.org

Les formations dispensées tiennent compte des développements et mises à jour des dernières éditions des Codes de Constructions et CT

Infos :

Ces stages font l'objet d'une convention entre votre Entreprise et SNCT PUBLICATIONS (N° de déclaration d'existence : 11 92 05 269 92).
Prise en charge possible par votre OPCO (N° de référencement datadock : 0006323).

Application du CODAP® Divisions 1 & 2 : 2020

3 jours - 21h

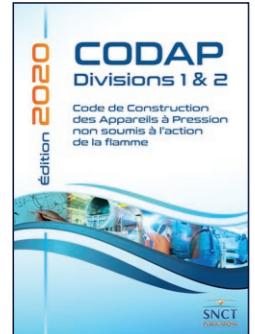
2650 € HT (TVA : 20 %)

Dates :

- 10 au 12 mars
- 22 au 24 septembre

Lieu :

39 rue Louis Blanc - 92400 Courbevoie



Application du CODAP® : Divisions 1 & 2 : 2020

**Prérequis :**

Formation générale sur le code de construction qui s'adresse à un large public, les prérequis sont divers et le stagiaire doit avoir des connaissances dans un ou plusieurs des domaines ci-après :

- Métallurgie
- Fabrication des équipements sous pression
- Examen non destructif (visuel, ressuage, radiographie...)
- Conception et calcul d'équipements sous pression
- Cette formation nécessite de Connaître la DESP 2014/68/UE
- Inspection en service d'équipement sous pression
- Procédés industriels nécessitant des équipements sous pression (pétrole et gaz, nucléaire, chimie...)

Personnel concerné :

- Ingénieurs et techniciens de bureaux d'études ou des services fabrication, méthodes et contrôle inspection.
- Responsables de service de maintenance, inspecteurs de maintenance, installation sur site...

Objectifs pédagogiques :

À l'issue de la formation, les participants vont :

- Comprendre la structure du code
- Connaître les principales différences entre CODAP® Divisions 1 & 2
- Choisir une catégorie de construction du code en fonction de la catégorie de risque de la DESP
- Appréhender l'impact du choix d'une catégorie de construction du code sur les exigences du code
- Connaître l'inspection et les contrôles applicables à un appareil à pression
- Établir le dossier d'un appareil à pression

Méthodes pédagogiques :

- Formation alternant théorie et échanges fréquents.
- Présentation par exposés avec illustrations et vidéos.

Moyens d'évaluation :

Réalisation d'exercices pendant et en fin de formation

Programme :**Généralités**

- Domaine d'application des Divisions 1 & 2 du CODAP®
- Application des exigences du code vis-à-vis des exigences de la DESP : choix de la catégorie de construction du code
- Influence générale du choix de la catégorie de construction (contrainte nominale de calcul, coefficient de soudure, réception des matériaux...)
- Aménagements des exigences de la Division 2

CT Matériaux

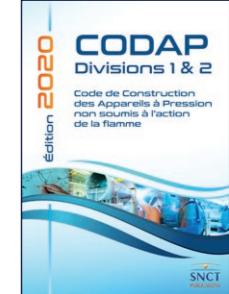
- Objet et organisation du CT Matériaux
- Utilisation du CT Matériaux
- Conditions de livraison des matériaux
- Choix du document de contrôle
- Règles de prévention du risque de rupture fragile

Conception et calcul

- Présentation des règles de conception et de calcul :
- C1 Généralités
 - C2 Règles de calcul des enveloppes cylindriques, sphériques et coniques soumises à une pression intérieure
 - C3 Règles de calcul des fonds soumis à une pression intérieure
 - C4 Règles de calcul des enveloppes cylindriques, sphériques, coniques et des fonds bombés soumis à une pression extérieure
 - C5 Règles de calcul des enveloppes comportant des ouvertures
 - C6 Règles de calcul des assemblages à brides boulonnées soumis à une pression intérieure
 - C7 Règles de calcul des échangeurs de chaleur à plaques tubulaires
 - C8 Règles de calcul des soufflets pour compensateurs de dilatation
 - C9 Charges additionnelles autres que la pression
 - C10 Règles générales d'analyse
 - C11 Admissibilité des sollicitations variables - Analyse à la fatigue
 - C12 Règles de calcul des doubles enveloppes

Fabrication

- Règles sur les tolérances de fabrication
- Règles de fabrication des aciers non-alliés, faiblement alliés et alliés
- Règles de fabrication des aciers inoxydables austénitiques
- Recommandations pour le choix d'assemblages soudés : Annexe FA1
- Qualifications relatives au soudage
- Qualifications relatives au dudgeonnage

**Contrôles - Essais - Inspection**

- Contrôles destructifs
- Contrôles non destructifs : étendue des contrôles, critères d'acceptation...
- Essai de résistance
- Documentation : dossier de fabrication
- Inspection

Formateur

Expert technique dans le domaine, intervenant notamment dans des prestations de conseil et d'assistance technique chez les fabricants d'équipements

Moyens mis à disposition

- Supports de formation distribués aux stagiaires
- Corrigés des exercices
- Documents utiles pour la réalisation des exercices (extraits du code et de normes)
- Consultation du code en ligne
- Ecran de projection interactif
- Déjeuner compris

Attestation

Attestation délivrée à chaque stagiaire en fin de formation.

les + du SNCT

Les codes de constructions sont élaborés, rédigés, et diffusés par SNCT PUBLICATIONS. Le Formateur intervient dans la rédaction du CODAP®.

Responsable Technique :

Yassine BOUHOURIA

+33 (0)1 47 17 62 67

y.bouhouria@snct.org

Responsable Commercial :

Benjamin LAFONT

Tél. : +33 (0)6 59 40 25 43

b.lafont@snct.org

Inscriptions Formations :

Marie WACAPOU

+33 (0)1 47 17 62 61

m.wacapou@snct.org



Application du CT MAINTENANCE ESP

Maintenance des Equipements Sous Pression



2 jours - 14h

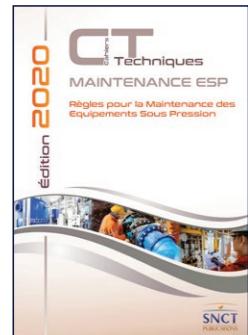
1800 € HT (TVA : 20 %)

Dates :

• nous consulter

Lieu :

39 rue Louis Blanc - 92400 Courbevoie



Application du CT MAINTENANCE ESP

Maintenance des Equipements Sous Pression



Prérequis :

Formation générale sur le CT Maintenance ESP qui s'adresse à un large public, les prérequis sont divers et le stagiaire doit avoir des connaissances dans un ou plusieurs des domaines ci-après :

- Métallurgie
- Conception et calcul d'équipements sous pression
- Fabrication des équipements sous pression
- Examen non destructif (visuel, ressuage, radiographie...)
- Application de la réglementation relative au suivi en service des équipements sous pression
- Inspection en service d'équipement sous pression
- Procédés industriels nécessitant des équipements sous pression (pétrole et gaz, nucléaire, chimie...)

Personnel concerné :

- Ingénieurs et techniciens de bureaux d'études ou des services fabrication, méthodes et contrôle-inspection.
- Responsables de service de maintenance, inspecteurs de maintenance, installation sur site...

Objectifs pédagogiques :

À l'issue de la formation, les participants vont :

- Comprendre la structure du CT Maintenance ESP
- Savoir trouver les exigences relatives au suivi en service et à la maintenance des équipements sous pression
- Connaître des recommandations relatives à la mise en œuvre des réparations
- Connaître des recommandations relatives à l'aptitude au service (zones corrodées)
- Savoir constituer un dossier d'intervention

Méthodes pédagogiques :

- Présentation générale du contenu du code sous forme d'exposés

Moyens d'évaluation :

- Réalisation d'exercices pendant et en fin de formation



Programme :

Généralités

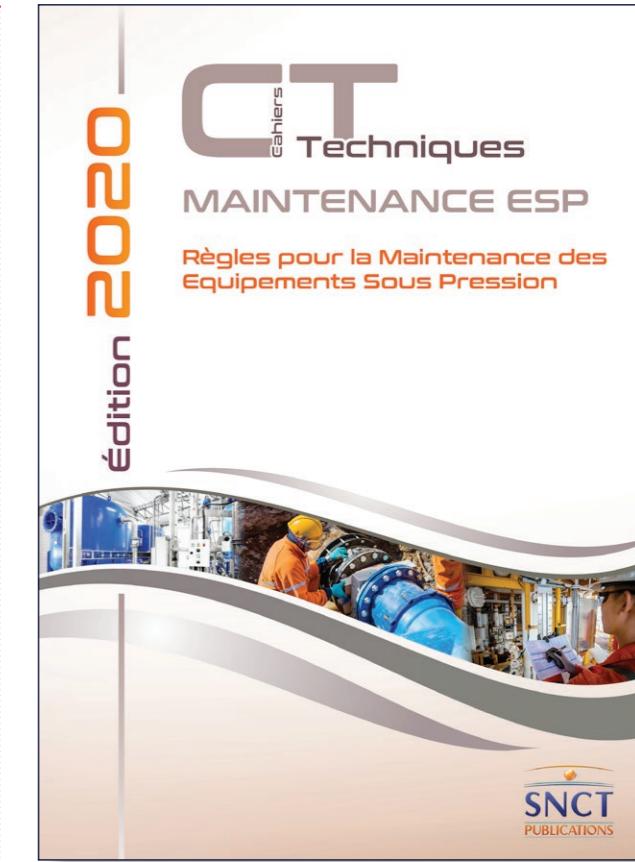
- Domaine d'application
- Définitions (équipements, parties concernées...)
- Modes de défaillance
- Référentiel technique retenu pour l'intervention
- Réglementation française
- Structure de l'ouvrage
- Classification des réparations et des modifications
- Dossier d'intervention

Matériaux

- Nuances proposées par l'ouvrage et leur classification
- Méthodes d'identification

Inspection - Aptitude au service

- Description de modes d'endommagement
- Recommandations générales relatives à l'inspection (documents applicables)
- Exemple de méthodes relatives à l'évaluation de l'aptitude au service :
 - Perte d'épaisseur généralisée
 - Perte d'épaisseur localisée
 - Défauts plan : niveau 1 d'évaluation
 - Réparations et modifications
- Règles relatives aux types de réparation (conception, fabrication, contrôles) :
 - Réparations par recharge de défauts localisés
 - Réparations par portions de tôle rapportées soudées à recouvrement (Patches)
 - Réparations par portions de tôle ou tôles complètes rapportées soudées bout à bout (Inserts)
 - Dispositions spécifiques applicables aux composants de tuyauterie
 - Réparations des piquages
 - Dispositions spécifiques applicables aux générateurs de vapeur à tubes de fumées et à tubes d'eau.
- Influence du traitement thermique de détensionnement sur les caractéristiques mécaniques des aciers non-alliés, faiblement alliés et alliés
- Recommandations relatives au recharge par soudage



Moyens mis à disposition

- Supports de formation distribués aux stagiaires
- Corrigés des exercices
- Documents utiles pour la réalisation des exercices (Textes réglementaires)
- Consultation du code en ligne
- Ecran de projection interactif
- Déjeuner compris

Attestation

Attestation délivrée à chaque stagiaire en fin de formation.

les + du SNCT

Les codes de constructions sont élaborés, rédigés, et diffusés par SNCT PUBLICATIONS. Le formateur intervient dans la rédaction des Codes de Construction et des CT.

Responsable Technique :

Yassine BOUHOURIA

📞 +33 (0)1 47 17 62 67

✉️ y.bouhouria@snct.org

Responsable Commercial :

Benjamin LAFONT

📞 Tél. : +33 (0)6 59 40 25 43

✉️ b.lafont@snct.org

Inscriptions Formations :

Marie WACAPOU

📞 +33 (0)1 47 17 62 61

✉️ m.wacapou@snct.org



Application du CODETI®

Division 1 : 2013

Code français des tuyauteries industrielles

3 jours - 21h

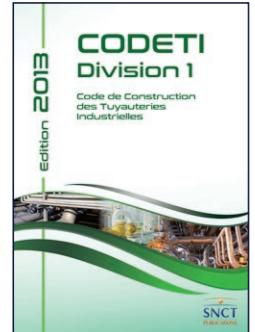
2650 € HT (TVA : 20 %)

Dates :

- 29 au 31 mars
- 27 au 29 septembre

Lieu :

39 rue Louis Blanc - 92400 Courbevoie



Application du CODETI®

Division 1 : 2013

Code français des tuyauteries industrielles



Prérequis :

Formation générale sur le code de construction qui s'adresse à un large public, les prérequis sont divers et le stagiaire doit avoir des connaissances dans un ou plusieurs des domaines ci-après :

- Matériaux (métallurgie, soudabilité, formage...)
- Fabrication des équipements sous pression
- Examen non destructif (visuel, ressuage, radiographie...)
- Conception et calcul d'équipements assous pression
- Application de la DESP
- Inspection en service d'équipement sous pression
- Procédés industriels nécessitant des équipements sous pression (pétrole et gaz, nucléaire, chimie...)
- Cette formation nécessite de connaître la DESP 2014/68/UE

Personnel concerné :

- Ingénieurs et techniciens de bureaux d'études ou des services fabrication, méthodes et contrôle-inspection.
- Responsables de service de maintenance, inspecteurs de maintenance, installation sur site...

Objectifs pédagogiques :

À l'issue de la formation, les participants vont :

- Comprendre la structure du code
- Choisir une catégorie de construction du code en fonction de la catégorie de risque de la DESP
- Appréhender l'impact du choix d'une catégorie de construction du code sur les exigences du code
- Connaître l'inspection et les contrôles applicables à une tuyauterie industrielle
- Établir le dossier d'une tuyauterie industrielle

Méthodes pédagogiques :

- Présentation générale du contenu du code sous forme d'exposés

Moyens d'évaluation :

- Réalisation d'exercices pendant et en fin de formation

les + du SNCT

Les codes de constructions sont élaborés, rédigés, et diffusés par SNCT PUBLICATIONS. Le formateur intervient dans la rédaction du CODETI®.

Programme :

Généralités

- Domaine d'application de la Division 1 du CODETI®
- Application des exigences du code vis-à-vis des exigences de la DESP : choix de la catégorie de construction du code
- Influence générale du choix de la catégorie de construction (contrainte nominale de calcul, coefficient de soudure, réception des matériaux...)

CT Matériaux

- Objet et organisation du CT Matériaux
- Utilisation du CT Matériaux
- Conditions de livraison des matériaux
- Choix du document de contrôle
- Règles de prévention du risque de rupture fragile

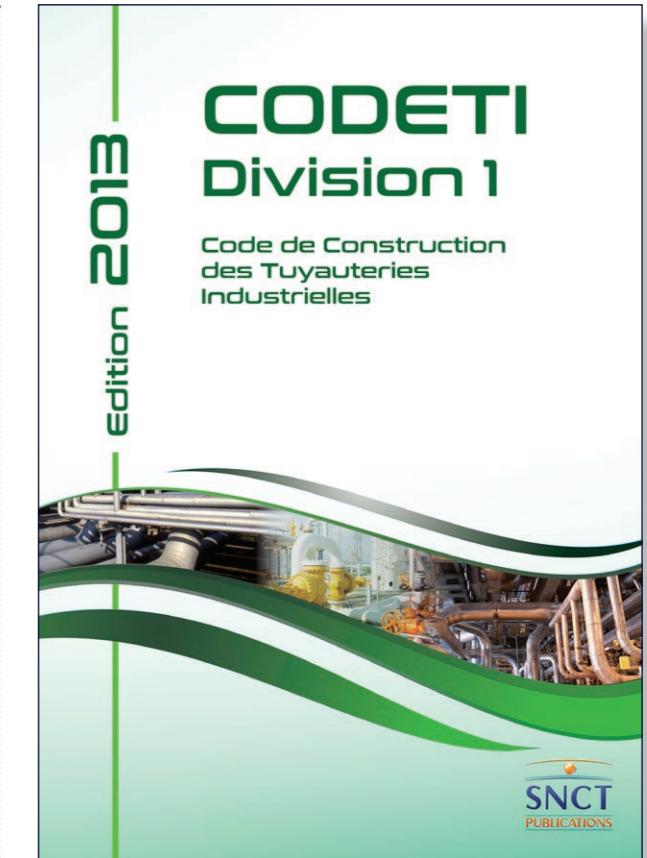
Conception et calcul

Présentation des règles de conception et de calcul :

- C1 - Généralités
- C2 - Dimensionnement des composants soumis à une pression intérieure
- C3 - Dimensionnement des fonds soumis à une pression intérieure
- C4 - Dimensionnement des composants soumis à une pression extérieure
- C5 - Intersections et renforcements
- C6 - Assemblages à brides boulonnées
- C7 - Tuyauteries enterrées
- C8 - Recommandations pour l'installation de compensateurs de dilatation
- C9 - Supportage
- C10 - Analyse et critères d'acceptation (analyse de flexibilité)
- C11 - Analyse simplifiée à la fatigue

Fabrication

- Règles sur les tolérances de fabrication
- Règles de fabrication des aciers non-alliés, faiblement alliés et alliés
- Règles de fabrication des aciers inoxydables austénitiques
- Recommandations pour le choix d'assemblages soudés : Annexe FA1
- Qualifications relatives au soudage



Contrôles - Essais - Inspection

- Contrôles destructifs
- Détermination du lotissement de contrôle et extension
- Contrôles non destructifs : étendue des contrôles, critères d'acceptation...
- Essai de résistance
- Documentation : dossier de fabrication
- Inspection

Moyens mis à disposition

- Supports de formation distribués aux stagiaires
- Corrigés des exercices
- Documents utiles pour la réalisation des exercices (Textes réglementaires)
- Consultation du code en ligne
- Ecran de projection interactif
- Déjeuner compris

Attestation

Attestation délivrée à chaque stagiaire en fin de formation.

Responsable Technique :

Yassine BOUHOURIA

📞 +33 (0)1 47 17 62 67

✉️ y.bouhouria@snct.org

Responsable Commercial :

Benjamin LAFONT

📞 Tél. : +33 (0)6 59 40 25 43

✉️ b.lafont@snct.org

Inscriptions Formations :

Marie WACAPOU

📞 +33 (0)1 47 17 62 61

✉️ m.wacapou@snct.org



Application du CODRES®

Division 1 : 2015 (Code français des réservoirs de stockage cylindriques verticaux)

Division 2 : 2016 (Recommandations pour la maintenance des réservoirs de stockage cylindriques verticaux)

2 jours - 14h

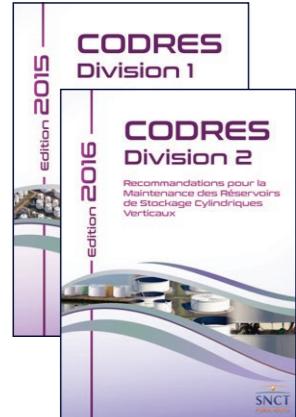
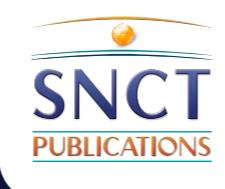
1800 € HT (TVA : 20 %)

Dates :

- 20 et 21 avril
- 26 et 27 octobre

Lieu :

39 rue Louis Blanc - 92400 Courbevoie



Application du CODRES®

Division 1 : 2015 (Code français des réservoirs de stockage cylindriques verticaux)



“ Afin d'assurer la conformité de la construction des réservoirs de stockage cylindriques verticaux, sachez utiliser le CODRES® Division 1 : matériaux, conception et calcul, règles de fabrication, contrôles, essais et inspection. Sachez également utiliser le CODRES® Division 2 afin d'appliquer des recommandations pour le suivi en service et la maintenance (réparation et modification) des réservoirs de stockage cylindriques verticaux ”

Prérequis :

Formation générale sur le CODRES® Divisions 1 et 2 qui s'adresse à un large public, les prérequis sont divers et le stagiaire doit avoir des connaissances dans un ou plusieurs des domaines ci-après :

- Métallurgie,
- Conception et calcul de réservoirs
- Fabrication de réservoirs,
- Examen non destructif (visuel, ressage, radiographie...),
- Inspection en service de réservoirs,
- Procédés industriels nécessitant des réservoirs (pétrole et gaz, nucléaire, chimie...).

Personnel concerné :

- Ingénieurs et techniciens de bureaux d'études ou des services fabrication, méthodes et contrôle-inspection,
- Responsables de service de maintenance, inspecteurs de maintenance, installation sur site....

Objectifs pédagogiques :

À l'issue de la formation, les participants vont :

- Comprendre la structure des deux divisions du CODRES®.
- Savoir trouver les exigences relatives à la construction de réservoirs neufs,
- Savoir trouver les exigences relatives au suivi en service et à la maintenance des réservoirs,
- Connaitre des éléments importants donnés par les deux divisions du CODRES®,
- Connaitre l'inspection et les contrôles applicables à un réservoir neuf.
- Connaitre l'inspection et les contrôles destinés au suivi en service et à la maintenance des réservoirs.

Méthode pédagogique :

- Formation alternant théorie, pratique et échanges.
- Présentation par exposés avec illustrations et vidéos.

Moyens d'évaluation :

- Réalisation d'exercices pendant et en fin de formation

Formateur

Expert technique dans le domaine, intervenant notamment dans des prestations de conseil et d'assistance technique chez les fabricants d'équipements

Moyens mis à disposition

- Supports de formation distribués aux stagiaires
- Corrigés des exercices
- Documents utiles pour la réalisation des exercices (extraits du code et de normes)
- Consultation du code en ligne
- Ecran de projection interactif
- Déjeuner compris

Attestation

Attestation délivrée à chaque stagiaire en fin de formation.

les + du SNCT

Les codes de constructions sont élaborés, rédigés, et diffusés par SNCT PUBLICATIONS. Le formateur est un membre actif du comité de rédaction et de suivi du CODRES®.



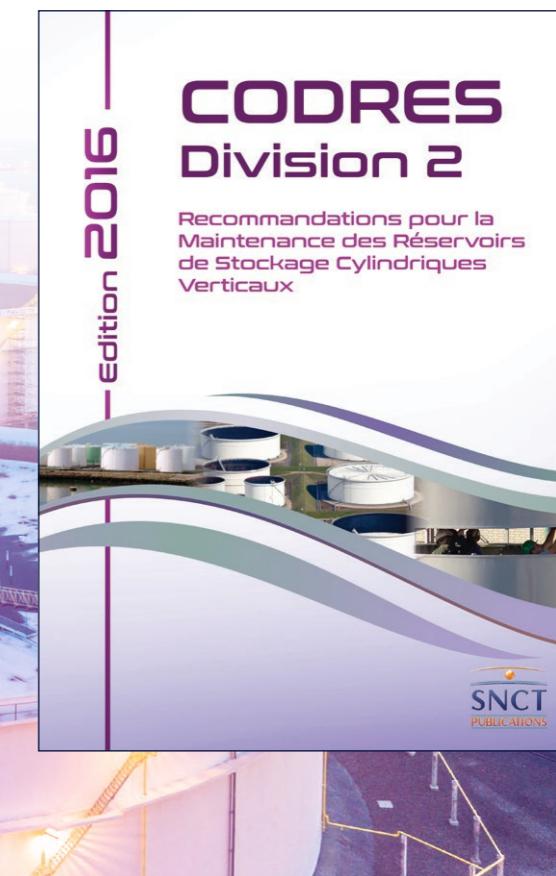
CODRES Division 1

Code de Construction des Réservoirs de Stockage Cylindriques Verticaux



CODRES Division 2

Recommandations pour la Maintenance des Réservoirs de Stockage Cylindriques Verticaux



Responsable Technique :

Yassine BOUHOURIA

📞 +33 (0)1 47 17 62 67

✉️ y.bouhouria@snct.org

Responsable Commercial :

Benjamin LAFONT

📞 Tél. : +33 (0)6 59 40 25 43

✉️ b.lafont@snct.org

Inscriptions Formations :

Marie WACAPOU

📞 +33 (0)1 47 17 62 61

✉️ m.wacapou@snct.org



Application du CODRES®

Division 1 : 2015 (Code français des réservoirs de stockage cylindriques verticaux)

Division 2 : 2016 (Recommandations pour la maintenance des réservoirs de stockage cylindriques verticaux)

2 jours - 14h

1800 € HT (TVA : 20 %)

Dates :

- 20 et 21 avril
- 26 et 27 octobre

Lieu :

39 rue Louis Blanc - 92400 Courbevoie



Programme relatif à la Division 1 du CODRES®

Généralités

- Domaine d'application,
- Pression d'étude, dépression d'étude et température d'étude,a
- Structure du code,
- Définition des typologies de réservoirs.

Matériaux

- Choix des matériaux,
- Type de produits utilisables,
- Conditions de livraison des matériaux,
- Choix du document de contrôle,
- Règles de prévention du risque de rupture fragile.

Conception et calcul

Présentation des règles de conception et de calcul :

- C1 - Généralités
- C2 - Fonds des réservoirs
- C3 - Conception de la robe
- C4 - Toits fixes
- C5 - Toits flottants
- C6 - Accessoires des réservoirs et sous-ensembles,
- C7 - Anchorage des réservoirs
- Annexe CA1 - Vérification de la résistance au séisme des réservoirs de stockage
- Annexe CA2 - Frangibilité des réservoirs de stockage à toit fixe
- Info : la vérification de la résistance des réservoirs au séisme fait l'objet d'une formation d'une journée indépendante de cette formation relative au CODRES®.

Fabrication

- Règles sur les tolérances relatives à la fondation,
- Règles sur les tolérances relatives à la robe :
 - Première virole de la robe
 - Rayon de la robe
 - Verticalité de la robe
 - Alignement des tôles
 - Tolérance de forme au droit des joints soudés



Contrôles - Essais - Inspection

- Nature et étendues des contrôles des assemblages soudés (tôle de fond, tôle de bordure annulaire, toit sur robe...)
- Critères d'acceptation
- Essais (essai hydrostatique, vérification du tassement et du mouvement des fondations...)

Formateur

Expert technique dans le domaine, intervenant notamment dans des prestations de conseil et d'assistance technique chez les fabricants d'équipements

Moyens mis à disposition

- Supports de formation distribués aux stagiaires
- Corrigés des exercices
- Documents utiles pour la réalisation des exercices (extraits du code et de normes)
- Consultation du code en ligne
- Ecran de projection interactif
- Déjeuner compris

Attestation

Attestation délivrée à chaque stagiaire en fin de formation.



Programme relatif à la Division 2 du CODRES®

Généralités

- Domaine d'application
- Définition des typologies de réservoir
- Référentiel technique utilisé pour la construction initiale (CODRES 1991, API 650, BS 2654, EN 14015...)
- Pression d'étude, dépression d'étude et température d'étude

Contrôles, Essais et Inspection après réparation ou modification du réservoir

- Nature et étendues des contrôles des assemblages soudés (tôle de fond, tôle de bordure annulaire, toit sur robe...)
- Critères d'acceptation
- Critères de réalisation d'essai après une réparation ou une modification
- Classification des réparations ou des modifications majeures
- Solution alternative à l'essai hydrostatique

Formateur

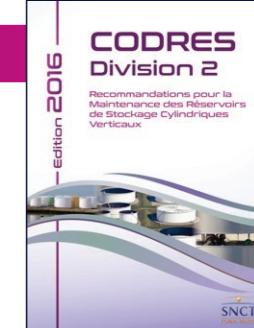
Expert technique dans le domaine, intervenant notamment dans des prestations de conseil et d'assistance technique chez les fabricants d'équipements

Moyens mis à disposition

- Supports de formation distribués aux stagiaires
- Corrigés des exercices
- Documents utiles pour la réalisation des exercices (extraits du code et de normes)
- Consultation du code en ligne
- Ecran de projection interactif
- Déjeuner compris

Attestation

Attestation délivrée à chaque stagiaire en fin de formation.



Responsable Technique :

Yassine BOUHOURIA

📞 +33 (0)1 47 17 62 67

✉️ y.bouhouria@snct.org

Responsable Commercial :

Benjamin LAFONT

📞 Tél. : +33 (0)6 59 40 25 43

✉️ b.lafont@snct.org

Inscriptions Formations :

Marie WACAPOU

📞 +33 (0)1 47 17 62 61

✉️ m.wacapou@snct.org



DESP 2014/68/UE Appareils à Pression

Formation Directive Équipement Sous Pression :

connaître les principales exigences réglementaires de la DESP 2014/68/UE Appareils à Pression



2 jours - 14h

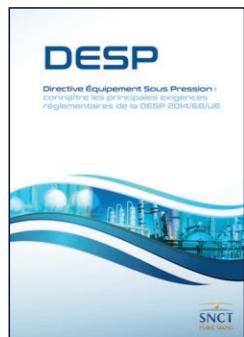
850 € HT (TVA : 20 %)

Dates :

- 11 et 12 mai
- 12 et 13 octobre

Lieu :

39 rue Louis Blanc - 92400 Courbevoie



DESP 2014/68/UE Appareils à Pression

Formation Directive Équipement Sous Pression :

connaître les principales exigences réglementaires de la DESP 2014/68/UE Appareils à Pression



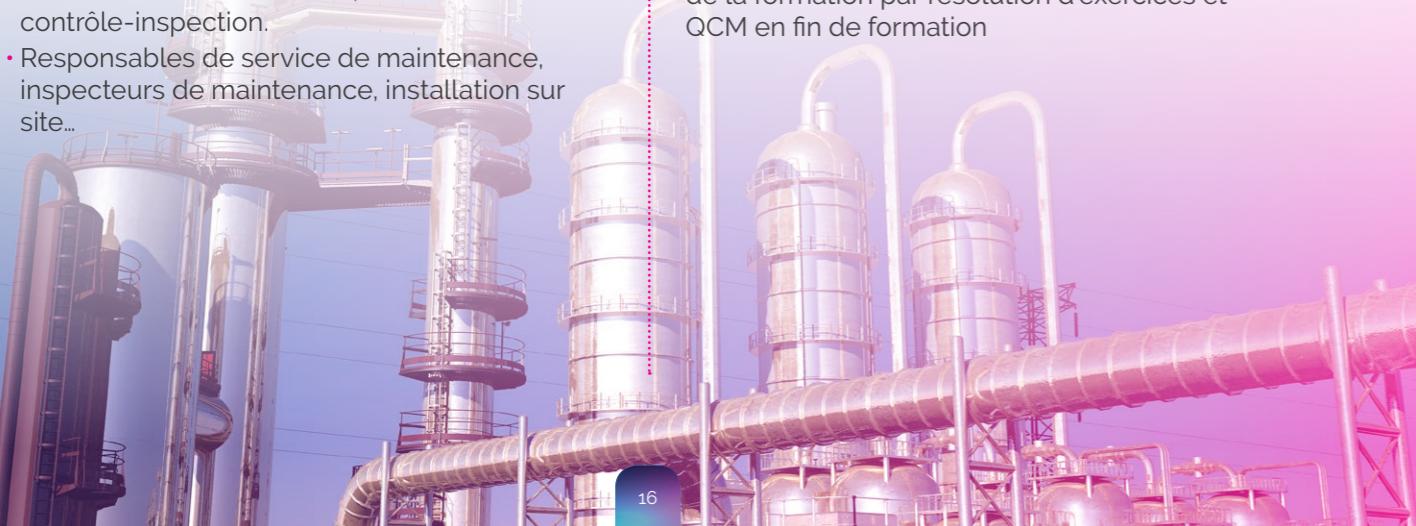
Prérequis :

Formation générale sur la directive qui s'adresse à un large public, les prérequis sont divers et le stagiaire doit avoir des connaissances dans un ou plusieurs des domaines ci-après :

- Métallurgie
- Fabrication des équipements sous pression
- Examen non destructif (visuel, ressuage, radiographie...)
- Conception et calcul d'équipements sous pression

Personnel concerné :

- Ingénieurs et techniciens de bureaux d'études ou des services fabrication, méthodes et contrôle-inspection.
- Responsables de service de maintenance, inspecteurs de maintenance, installation sur site...



Objectifs pédagogiques :

À l'issue de la formation, les participants vont :

- Comprendre la structure de la Directive
- Connaître les principales exigences
- Connaître le cadre réglementaire
- Cibler les principales différences avec la DESP 97/23/CE

Méthodes pédagogiques :

- Présentation du contenu du texte réglementaire

Moyens d'évaluation :

Contrôle des connaissances théoriques au cours de la formation par résolution d'exercices et QCM en fin de formation

Programme :

- Introduction : les textes réglementaires
- Les définitions et le champ d'application de la DESP 2014/68/UE Appareils à Pression
- Les groupes de fluide
- Le classement : les catégories de risque
- Les exigences essentielles de sécurité
- Procédure d'évaluation de la conformité
- La déclaration de conformité UE et le marquage CE
- La spécificité de la transposition en droit français de la DESP 2014/68/UE
- Les nouveautés et changements de la DESP 2014/68/UE

Formateur

Expert technique dans le domaine, intervenant notamment dans des prestations de conseil et d'assistance technique chez les fabricants d'équipements.

Moyens mis à disposition

- Supports de formation distribués aux stagiaires
- Corrigés des exercices
- Documents utiles pour la réalisation des exercices (Textes réglementaires)
- Consultation du code en ligne
- Ecran de projection interactif
- Déjeuner compris

Attestation

Attestation délivrée à chaque stagiaire en fin de formation.



Responsable Technique :

Yassine BOUHOURIA

📞 +33 (0)1 47 17 62 67

✉️ y.bouhouria@snct.org

Responsable Commercial :

Benjamin LAFONT

📞 Tél. : +33 (0)6 59 40 25 43

✉️ b.lafont@snct.org

Inscriptions Formations :

Marie WACAPOU

📞 +33 (0)1 47 17 62 61

✉️ m.wacapou@snct.org

DESP

Directive Équipement Sous Pression :
connaître les principales exigences réglementaires de la DESP 2014/68/UE



les + du SNCT

Les Codes de Constructions sont élaborés, rédigés, et diffusés par SNCT PUBLICATIONS. Le formateur est intervenant actif dans la rédaction des Codes de Constructions et des commissions techniques du SNCT.



Arrêté ESPN

Formation sur l'Arrêté ESPN :

Connaître les principales exigences réglementaires

3 jours - 21h

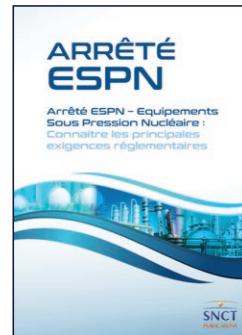
1400 € HT (TVA : 20 %)

Dates :

- 1^{er} au 3 juin
- 16 au 18 novembre

Lieu :

39 rue Louis Blanc - 92400 Courbevoie



Arrêté ESPN

Formation sur l'Arrêté ESPN :

Connaître les principales exigences réglementaires



Prérequis :

Formation générale sur l'arrêté ESPN, qui s'adresse à un large public, les prérequis sont divers, et le stagiaire doit avoir des connaissances dans un des domaines ci-après :

- Approche réglementaire type DESP,
- Métallurgie,
- Fabrication des équipements sous pression
- Examen non destructif (visuel, ressuage, radiographie ou US...),
- Conception et/ou calcul de vérification d'équipements sous pression,
- Inspection ou assurance qualité pour les ESP.

Personnel concerné :

- La formation s'adresse à des ingénieurs et techniciens de bureaux d'études ou des méthodes, responsables de fabrication, contrôle, inspection ou qualité.
- Les responsables de service de maintenance, inspecteurs de maintenance, responsables d'installation sur site.

Objectifs pédagogiques :

À l'issue de la formation, les participants vont :

- Comprendre la structure de l'arrêté,
- Se familiariser avec des notions fondamentales (Sureté nucléaire, INB,...),
- Connaître les principales exigences,
- Connaître le cadre réglementaire,
- La formation vise l'application de l'Arrêté ESPN aux équipements de niveaux 2 et 3, et les constituants d'équipements de niveau 1 (matériaux, composants, tuyauteries, mécanismes d'accessoires,...).

Méthodes pédagogiques :

- Présentation générale du contenu du code sous forme d'exposés.

Moyens d'évaluation :

- Réalisation d'exercices pendant et en fin de formation.

Programme :

- L'architecture réglementaire pour les équipements sous pression nucléaires

La Culture de Sûreté et les notions fondamentales :

- Sécurité Nucléaire et Sureté nucléaire, la Culture de Sureté
- Les Installations Nucléaires de Base (INB), et leur cadre réglementaire
- Notions de base de Radioprotection
- Le Rapport de Sureté
- Les Eléments Importants pour la Protection (EIP)

La structure de l'Arrêté ESPN : Arrêté applicable, rappel de l'application antérieure, et du cadre d'évolution.

- Principe de classement des ESPN en niveaux 1, 2 et 3.
- Les parties prenantes : ASN, Exploitant, Constructeur, Fabricant, ONA, Réparateur et prestataire
- Les Exigences Essentielles de Sécurité et de Radioprotection applicables
- L'évaluation de Conformité : équipements neufs
- Le suivi en service des ESPN : l'installation, la mise en service, l'utilisation, la maintenance, interventions
- Les annexes ZY/ ZZ du code RCC-M, et l'utilisation des guides et Publications Techniques (PTAN) de l'AFCEN.
- Les codes du SNCT (CODAP et CODETI) et les normes EN (EN 13445 et EN 13480)
- L'utilisation du code RSE-M, l'arrêté AREX du 10 novembre 1999.
- Le référentiel réglementaire des grands Projets (EPR[®]TM, RJH, ITER, GV-R,...), la spécification d'équipement, et l'utilisation des codes et des normes EN,ISO.

Formateur

Expert technique dans le domaine, intervenant notamment dans des prestations de conseil et d'assistance technique chez les fabricants d'équipements.

ARRÊTÉ ESPN

Arrêté ESPN – Équipements Sous Pression Nucléaire : Connaitre les principales exigences réglementaires



Moyens mis à disposition

- Supports de formation distribués aux stagiaires
- Corrigés des exercices
- Documents utiles pour la réalisation des exercices (Textes réglementaires)
- Consultation du code en ligne
- Ecran de projection interactif
- Déjeuner compris

En complément

- Formation CT Maintenance ESP

Attestation

Attestation délivrée à chaque stagiaire en fin de formation.

les + du SNCT

Les Codes de Constructions sont élaborés, rédigés, et diffusés par SNCT PUBLICATIONS. Le formateur est intervenant actif dans la rédaction des Codes de Constructions et des commissions techniques du SNCT.

Responsable Technique :

Yassine BOUHOURIA

📞 +33 (0)1 47 17 62 67

✉️ y.bouhouria@snct.org

Responsable Commercial :

Benjamin LAFONT

📞 Tél. : +33 (0)6 59 40 25 43

✉️ b.lafont@snct.org

Inscriptions Formations :

Marie WACAPOU

📞 +33 (0)1 47 17 62 61

✉️ m.wacapou@snct.org

Découverte des Codes de Construction : Codes et CT

1 jour - 7h**600 € HT** (TVA : 20 %)**Dates :**

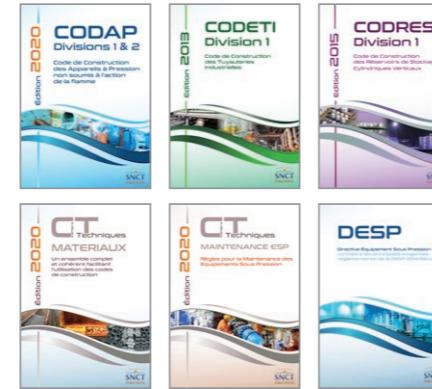
- Nous consulter

Lieu :

39 rue Louis Blanc - 92400 Courbevoie

Découverte des Codes de Construction : Codes et Cahiers Techniques

“ Familiariser les commerciaux, chargés d'affaires, chargés de projets, acheteurs... aux méthodologies de construction et à la compréhension du domaine réglementaire, de la chaudronnerie, tuyauterie et maintenance industrielle. ”

**Prérequis :**

Aucun prérequis.

Personnel concerné :

- Commerciaux, technico-commerciaux, chargés d'affaires/chargés de projets, acheteurs, contract managers.
- Employés des services administratifs, des bureaux de ventes et d'achats de toute entreprise concernée par les codes de construction.
- Enseignants des lycées et IUT.

Objectifs pédagogiques :

- Saisir la méthode d'utilisation des codes de construction.
- Acquérir le langage et le vocabulaire de l'industrie de la chaudronnerie, tuyauterie et maintenance industrielle.
- Appréhender le contenu des codes de construction face à la réglementation et aux normes.

Méthodes pédagogiques :

- Formation alternant théorie, pratique et échanges.
- Présentation par exposés avec illustrations et vidéos.

Moyens d'évaluation :

- Quizz pendant la formation.
- Evaluation finale en fin de formation

**Programme :**

- Introduction au domaine des appareils à pression.
- Risques liés aux appareils à pression.
- Explications sur la législation.
- Présentation de chacun de nos CODES (CODAP®, CODETI®, CODRES®, COVAP, CT Maintenance ESP et CT Matériaux) et explications sur plusieurs spécificités :
 - Domaine d'application,
 - Aménagement des différentes exigences,
 - Notions indispensables technologiques et réglementaires.

**Moyens mis à disposition**

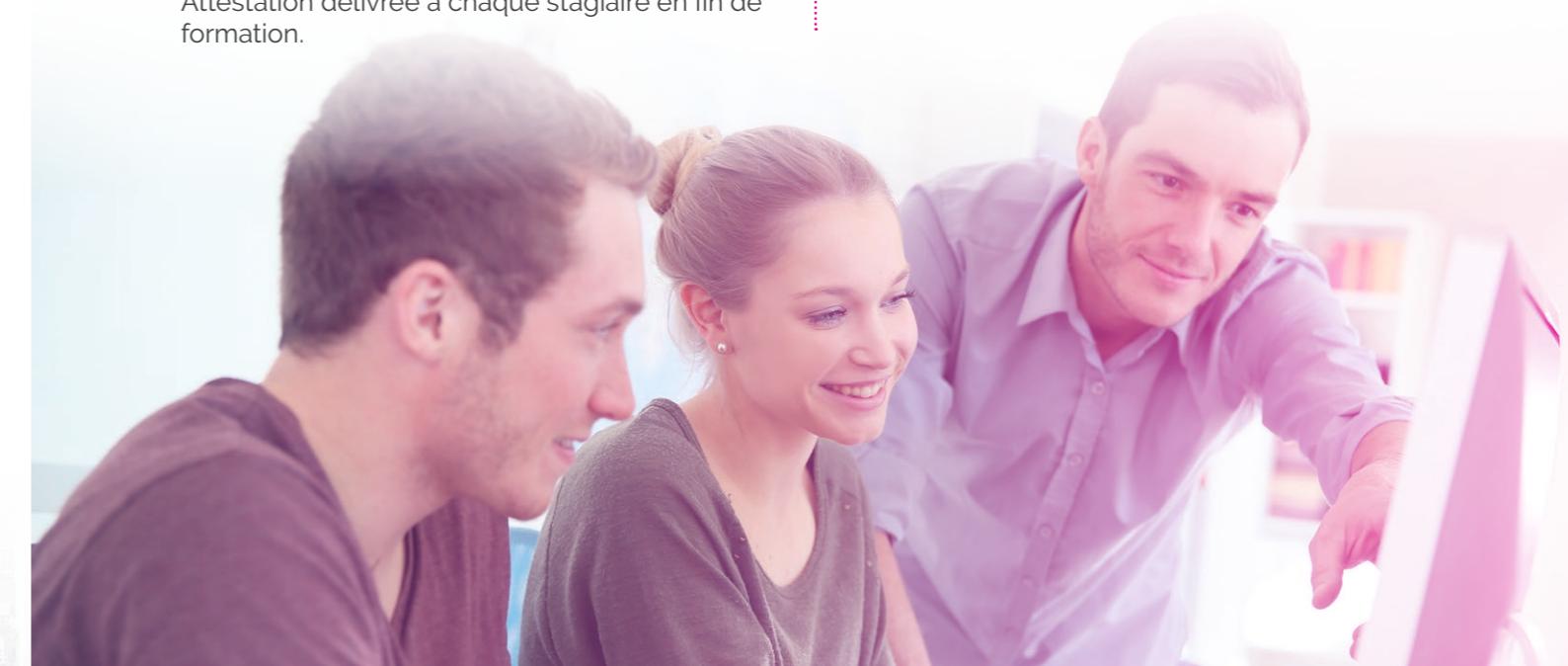
- Supports de formation distribués aux stagiaires
- Corrigés des exercices
- Documents utiles pour la réalisation des exercices (Textes réglementaires)
- Consultation du code en ligne
- Ecran de projection interactif
- Déjeuner compris

Attestation

Attestation délivrée à chaque stagiaire en fin de formation.

les + du SNCT

Le formateur est un expert technique dans le domaine des Codes de Constructions et CT, intervenant notamment dans des prestations de conseil et d'assistance technique chez les fabricants d'équipements.

**Responsable Technique :**

Yassine BOUHOURIA

+33 (0)1 47 17 62 67

y.bouhouria@snct.org

Responsable Commercial :

Benjamin LAFONT

Tél. : +33 (0)6 59 40 25 43

b.lafont@snct.org

Inscriptions Formations :

Marie WACAPOU

+33 (0)1 47 17 62 61

m.wacapou@snct.org

Les fondamentaux aux contrôles d'ancrages en CNPE

(Centre nucléaire de production d'électricité)

2 jours - 14h

1100 € HT (TVA : 20 %)

Dates :

- nous consulter

Lieux CNPE : Cruas, Blayais ou Golfech, Dampierre, Chinon ou St Laurent, Cattenom ou Chooz, Penly.



Les fondamentaux aux contrôles d'ancrages en CNPE

“ La formation permet aux prestataires intervenant en CNPE d'acquérir les compétences pour la réalisation des contrôles d'ancrages et leur remise en conformité en lien avec les programmes de base de maintenance préventive des ancrages au génie civil (référentiel EDF). ”

La formation s'inscrit dans le cadre du référentiel de compétence D4008.10.11.17.0274 ind. 00 et couvre intégralement les activités «Technologie», « Points de contrôle » et «Contrôle» du thème « Ancre au génie civil ».

Prérequis :

Pas de prérequis nécessaire à cette formation, néanmoins une formation de type « Pose de chevilles » peut être intéressante à réaliser au préalable.

Personnel concerné :

- Intervenants
- Chargés d'affaires
- Préparateurs
- Niveau : débutant en contrôles d'ancrages

Objectifs pédagogiques :

A l'issue de la formation, les participants seront capables de :

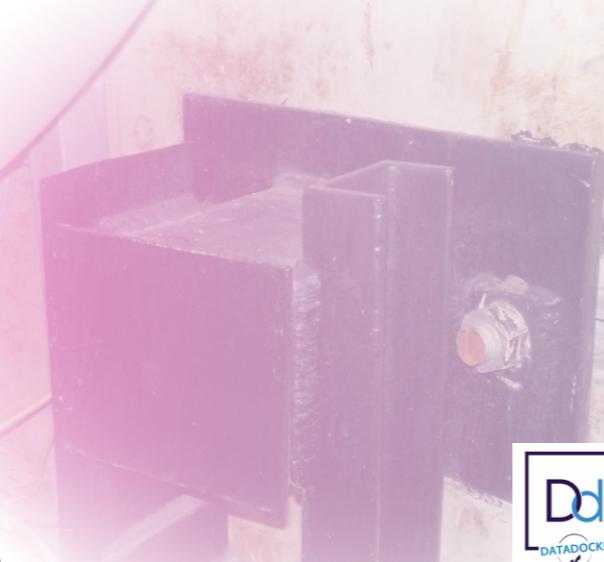
- Identifier et comprendre le fonctionnement des différents types d'ancrages
- Identifier les contrôles à effectuer sur les différentes technologies d'ancrages
- Réaliser les principales opérations de remise en conformité des ancrages

**Méthodes pédagogiques :**

- Présentation générale du contenu du code sous forme d'exposés

Moyens d'évaluation :

- Réalisation d'exercices pendant et en fin de formation

**Programme :**

- Présentation des PBMP ancrage
- Méthode de contrôle des ancrages par chevilles
- Méthode de contrôle des ancrages scellés
- Méthode de contrôle des tirants précontraints
- Principe de réparation des ancrages par chevilles
- Problématique des chapes de finition
- Application de la « PNM Cruas » (tirants précontraints)
- Principe de reprise de tension des tirants précontraints

Suivi de la formation

Peuvent être proposés :

- Accompagnement terrain
- Formation perfectionnement

Evaluation

- L'évaluation sera réalisée par le biais d'un QCM de contrôle des connaissances et de l'observation de l'attitude des participants durant la phase de chantier école.

Moyens mis à disposition

- Formation théorique en salle ponctuée de phases d'exercices et en chantier école
- Présentation PowerPoint
- Travaux pratiques sur maquette ancrages
- Exercices et questionnaire d'évaluation et de validation des connaissances
- Support papier de la formation
- Ecran de projection interactif

Attestation

- Attestation délivrée à chaque stagiaire en fin de formation.

LES FONDAMENTAUX AUX CONTRÔLES D'ANCRAGES EN CNPE

**les + du SNCT**

La formation a été élaborée selon le référentiel EDF, et à la demande d'EDF pour former ses prestataires sur les CNPE. Les formateurs sont des experts du domaine avec une expérience terrain reconnue.

Responsable Technique :

Yassine BOUHOURIA

+33 (0)1 47 17 62 67

y.bouhouria@snct.org

Responsable Commercial :

Benjamin LAFONT

Tél. : +33 (0)6 59 40 25 43

b.lafont@snct.org

Inscriptions Formations :

Marie WACAPOU

+33 (0)1 47 17 62 61

m.wacapou@snct.org



Arrêté « Suivi en service des ESP et RPS » du 20 novembre 2017

Formation sur l'Arrêté : Connaître les principales exigences réglementaires.

1 jour - 7h

850 € HT (TVA : 20 %)

Dates :

- 30 mars au 1^{er} avril
- 28 au 30 septembre

Lieu :

39 rue Louis Blanc - 92400 Courbevoie



Arrêté « Suivi en service des ESP et RPS » du 20 novembre 2017

Formation sur l'arrêté : Connaître les principales exigences réglementaires.



Prérequis :

Formation générale sur l'arrêté du 20 novembre 2017 relatif au suivi en service des équipements sous pression (ESP) et des récipients à pression simples (RPS), qui s'adresse à un large public, les prérequis sont divers, et le stagiaire doit avoir des connaissances dans un des domaines ci-après :

- Approche réglementaire type DESP
- Métallurgie
- Fabrication des équipements sous pression
- Examen non destructif (visuel, ressuage, radiographie ou US...)
- Conception et/ou calcul de vérification d'équipements sous pression
- Inspection ou assurance qualité pour les ESP

Personnel concerné :

- La formation s'adresse à des ingénieurs et techniciens de bureaux d'études ou des méthodes, responsables de fabrication, contrôle, inspection ou qualité.
- Les responsables de service de maintenance, inspecteurs de maintenance, responsables d'installation sur site.

Objectifs pédagogiques :

À l'issue de la formation, les participants vont :

- Comprendre la structure de l'Arrêté
- Se familiariser avec des notions fondamentales (opérations de contrôle, plan d'inspection, interventions...)
- Connaître les principales exigences
- Connaître le cadre réglementaire

Méthodes pédagogiques :

- Présentation générale du contenu du code sous forme d'exposés

Moyens d'évaluation :

- Réalisation d'exercices pendant et en fin de formation



Programme :

Les différences avec l'arrêté du 15 mars 2000 pourront être abordées pendant la formation. Le programme est conforme à la structure de l'arrêté :

- Les articles R.557-14 de la Section 14 du Chapitre VII du Titre V du Livre V du Code de l'environnement
- Champ d'application et définitions
- Conditions générales d'installation et d'exploitation
- Déclaration et contrôle de mise en service

Suivi en service :

- Avec plan d'inspection : notamment la notion d'« examen complet »
- Sans plan d'inspection : mode de contrôle forfaitaire
- Requalification périodique
- Inspection périodique
- Epreuve hydraulique

Interventions :

- Réparation et modification
- Notabilité des interventions
- Interventions sur des équipements fabriqués antérieurement au marquage CE
- Interventions sur des équipements fabriqués conformément aux exigences des directives européennes
- Application, dispositions transitoires
- Détensionnement sur les caractéristiques mécaniques des aciers non-alliés, faiblement alliés et alliés
- Recommandations relatives au rechargement par soudage

ARRÊTÉ « SUIVI EN SERVICE DES ESP ET RPS » DU 20 NOVEMBRE 2017



Moyens mis à disposition

- Supports de formation distribués aux stagiaires
- Corrigés des exercices
- Documents utiles pour la réalisation des exercices (Textes réglementaires)
- Consultation du code en ligne
- Ecran de projection interactif
- Déjeuner compris

Attestation

Attestation délivrée à chaque stagiaire en fin de formation.

Responsable Technique :

Yassine BOUHOURIA

Tél. : +33 (0)1 47 17 62 67

E-mail : y.bouhouria@snct.org

Responsable Commercial :

Benjamin LAFONT

Tél. : +33 (0)6 59 40 25 43

E-mail : b.lafont@snct.org

Inscriptions Formations :

Marie WACAPOU

Tél. : +33 (0)1 47 17 62 61

E-mail : m.wacapou@snct.org



La gestion de la relation clients / fournisseurs

Comment négocier face aux acheteurs de vos clients ?

2 jours - 14h

850 € HT (TVA : 20 %)

Dates :

• nous consulter

Lieu :

SNCT Paris : 39, rue Louis Blanc - 92400 COURBEVOIE
SNCT Lyon : 60, avenue Jean Mermoz - 69373 LYON

Possibilité d'assister uniquement à la première journée : 500 € HT (TVA : 20%)



Programme

- La première journée est obligatoire pour le cycle et la seconde facultative
- Formation orientée « mise en pratique », basée sur des cas concrets de la profession et s'appuyant sur des éléments théoriques mais favorisant les échanges entre participants

1^{ère} journée :

Techniques de négociation utilisées par les acheteurs et comment y faire face

- Préparer son entretien et identifier ses marges de manœuvre (objectifs de négociation)
- Identifier sa zone d'influence et son réel pouvoir
- Les bases de la négociation : défendre son offre, stratégie du petit pas, concessions / contreparties...
- Techniques d'argumentation pour arriver à un compromis acceptable et profitable
- Déjouer les tentatives de manipulation en négociation

2^{ème} journée :

Appliquer ces techniques à la négociation des clauses contractuelles

- Les conditions générales d'affaires du SNCT
- Mettre en oeuvre ces clauses (dans un contrat, dans ses CGV et face aux CGA de son client)
- Analyse et mise en oeuvre des guides de bonne pratique de la profession
- Négocier les clauses principales du contrat d'achats avec son client

Moyens mis à disposition

- Supports de formation distribués aux stagiaires
- Corrigés des exercices
- Documents utiles pour la réalisation des exercices (Textes réglementaires)
- Consultation du code en ligne
- Ecran de projection interactif
- Déjeuner compris

Attestation

Attestation délivrée à chaque stagiaire en fin de formation.

LA GESTION DE LA RELATION CLIENTS/ FOURNISSEURS

Comment négocier face aux acheteurs de vos clients ?



les + du SNCT

Le formateur est un expert en la matière, partenaire privilégié du SNCT.



La gestion de la relation clients / fournisseurs

Comment négocier face aux acheteurs de vos clients ?



Prérequis :

Pratique/expérience du processus commercial / relations avec les acheteurs / négociation contractuelle.

Personnel concerné :

- Toute personne en relation avec les acheteurs chez ses clients

Objectifs pédagogiques :

À l'issue de la formation, les participants vont :

- Redonner aux commerciaux du pouvoir et des leviers de négociation

Méthodes pédagogiques :

- La première journée est obligatoire pour le cycle et la seconde facultative
- Formation orientée « mise en pratique », basée sur des cas concrets de la profession et s'appuyant sur des éléments théoriques mais favorisant les échanges entre participants

Moyens d'évaluation :

- Réalisation d'exercices pendant et en fin de formation



Responsable Technique :

Yassine BOUHOURIA

📞 +33 (0)1 47 17 62 67

✉️ y.bouhouria@snct.org

Responsable Commercial :

Benjamin LAFONT

📞 +33 (0)6 59 40 25 43

✉️ b.lafont@snct.org

Inscriptions Formations :

Marie WACAPOU

📞 +33 (0)1 47 17 62 61

✉️ m.wacapou@snct.org-



Formation CTM Virtual Xperience

1 jour - 7h

450 € HT (TVA : 20 %)

Dates :

- Nous consulter



Formation CTM Virtual Xperience

**Introduction :**

La Réalité Virtuelle Immersive pour permettre l'apprentissage de la Chaudronnerie, Tuyauteerie, Tôlerie et Maintenance Industrielle !

Le CTM Virtual Xperience proposera une découverte de l'environnement chantier et atelier propre à notre Profession pour vos nouveaux arrivants et jeunes recrues. Vous pourrez aussi vous en servir lors de vos phases de pré-recrutement pour tester les connaissances de vos potentiels futurs salariés.

Via le CTM Virtual Xperience, les apprenants vont pouvoir découvrir les grandes étapes incontournables sur 3 scénarios :

- Réhabilitation d'une ligne de tuyauterie à l'identique (chantier)
- Changement d'un déflecteur dans une capacité (chantier)
- Réalisation d'une cuve tampon (atelier)

Les notions SSE (Santé Sécurité Environnement), seront le fil conducteur au travers de ces scénarios.

Prérequis :

Aucun prérequis.

Personnel concerné :

- Apprenant en contrat de formation
- Nouveaux arrivants dans votre société
- Personne en découverte du métier (notamment lors des salons de l'emploi, salons jeunes, ...)

Objectifs pédagogiques :

l'issue de la formation, les participants vont :

- Maîtriser l'outil de RVI – Réalité Virtuelle Immersive CTM Virtual Xperience
- Permettre d'accompagner leur salarié dans une immersion dans les univers chantiers et ateliers en appréhendant les basiques de la Profession
- Maîtriser les aspects SSE liés à l'environnement chantier et atelier
- Réaliser les grandes étapes sur 3 opérations distinctes :
 - Réhabilitation d'une ligne de tuyauterie (chantier)
 - Changement d'un déflecteur dans une capacité (chantier)
 - Réalisation d'une cuve tampon (atelier)

**Méthodologie pédagogique :**

Mix entre présentation des scénarios pédagogiques et leurs différentes étapes clés et réalité virtuelle avec mise en pratique du stagiaire

Moyen mis à disposition :

Matériel de réalité virtuelle

Programme :

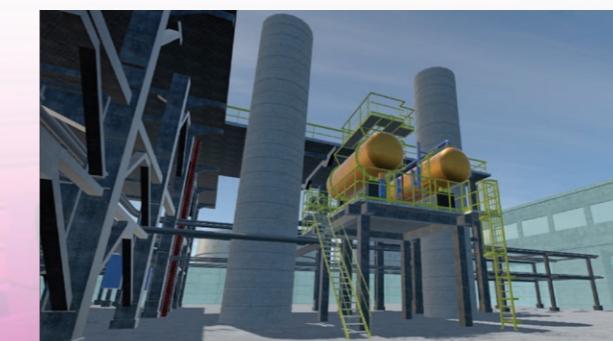
- ① Genèse du projet et identification des étapes clés pour l'utilisation du CTM Virtual Xperience
- ② Articulation pédagogique du CTM Virtual Xperience dans le processus de formation
- ③ Ingénierie de conception pédagogique et clés de lecture des séquences pédagogiques proposées
- ④ Synopsis des différents modules
- ⑤ Utilisation et mise en pratique du CTM Virtual Xperience

Evaluation :

En fin de formation via un questionnaire en ligne avec évaluation directe.



FORMATION CTM VIRTUAL XPERIENCE



Le CTM Virtual Xperience a été réalisé en partenariat avec le ministère de l'éducation nationale, CANOPÉ et UIMM Pôle formation

Chargée de Projets :

Elodie BAYLE

Tél. : +33 (0)6 72 34 15 23

e.bayle@snct.org

Inscriptions Formations :

Marie WACAPOU

+33 (0)1 47 17 62 61

m.wacapou@snct.org

Bulletin d'inscription

À retourner à : SNCT Publications – CS 30080 - 92038 La défense Cedex
Fax : 01.47.17.62.77 – mail : m.wacapou@snct.org

Formation

Intitulé de la formation :

Date :
Ce stage fait l'objet d'une convention entre votre entreprise et SNCT-Publications (n° de déclaration d'existence : 11 92 05 269 92). Prise en charge possible par votre OPCO. (N° de référencement datadock : 0006323).

Entreprise

Société :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél : Fax :

E-mail :

N° Siret : Code NAF : Effectif :

N° TVA Intracommunautaire :

Responsable formation : M. Mme

Nom : Prénom :

Participants

M. /Mme :

Fonction :

M. /Mme :

Fonction :

M. /Mme :

Fonction :

Règlement

Paiement direct par l'entreprise : OUI NON (dans ce cas, remplir la rubrique « OPCO »)

Adresse de facturation :

Toute annulation moins de 8 jours ouvrables avant la date du stage fait l'objet d'une facturation intégrale.

OPCO

Nom de l'OPCO :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél : Fax :

E-mail :

Prise en charge directe par l'OPCO : OUI NON

Nom du référent OPCO à contacter :

M. Mme : Nom :

Prénom :

Fait à :

le :

Nom du signataire :

Fonction du signataire :



Conditions générales de vente

Organisme de Formation - Agrément : 11 92 05269 92

Retard de paiement

En application de l'Article L 441-6 alinéa 12 du Code de Commerce, tout paiement en retard rend exigibles de plein droit, dès le premier jour suivant la date de règlement figurant sur la facture :

- 1) Des pénalités de retard.

Les pénalités de retard seront déterminées par l'application du taux de refinancement de la Banque Centrale Européenne majoré de dix points.

- 2) Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 euros, en application de l'article D 441-5 du Code de Commerce.

En vertu de l'article L441-6 précité, lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le fournisseur est également en droit de demander une indemnisation complémentaire justifiée.

Conditions d'annulation et de report

Toute annulation ou tout report de votre part doit nous être communiquée par écrit.

Pour toute annulation faite :

- moins de 14 jours précédant la formation, 100 % de la prestation sera facturée,
- de 15 à 30 jours précédant la formation, 50 % de la prestation sera facturée,
- au-delà de 30 jours précédant la formation, aucun crédit ne sera facturé,
- concernant les formations intra-entreprise, SNCT PUBLICATIONS facturera les frais engagés pour les déplacements et hébergements du(des) formateur(s).

Ces conditions sont également applicables à toute personne absente le jour de la formation.

Tout stage commencé est dû en totalité.

Le remplacement par une autre personne avant le début de session est accepté sans frais. Il vous suffit de nous indiquer les coordonnées complètes du remplaçant.

Pour tout report parvenu :

- Au plus tard 15 jours avant la formation : aucun frais.
- Entre 14 jours et la veille du début de la formation : frais de report de 70 € HT. Le report sur la session suivante sera effectif à condition de régler en totalité la formation avant la date de la session suivante.

SNCT PUBLICATIONS se réserve le droit d'annuler ou d'ajourner une session de formation, si, malgré tous ses efforts, les circonstances l'y obligent. Dans cette hypothèse, vous serez prévenu par téléphone puis par courriel avant la date de démarrage initialement prévue pour la formation. Une solution de report vous sera proposée ou le montant avancé vous sera intégralement remboursé.

Mentions légales

Les informations demandées sont indispensables au traitement de votre inscription. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6/1/1978, vous pouvez accéder aux informations vous concernant, les rectifier et vous opposer à leur transmission éventuelle en écrivant à notre Service Clients.

N° d'agrément de l'organisme de formation
SNCT PUBLICATIONS : 11 92 05269 92
Version novembre 2020

www.snct.org

Des Solutions d'avance

Des formateurs experts métiers,
une équipe pédagogique, technique
à votre service pour valoriser
vos entreprises en développant
les compétences de vos
collaborateurs.



SNCT PUBLICATIONS
FORMATIONS 2021 :
Votre partenaire privilégié

SNCT PUBLICATIONS

39, rue Louis Blanc
92400 COURBEVOIE
Tél. : +33 (0)1 47 17 62 61

